



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## réglementation

Question écrite n° 26994

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur le classement administratif des établissements d'accueil touristique. La France qui est la première destination mondiale envisage de combler son retard en matière de classement hôtelier en modifiant ses normes de classement hôtelier et en se dotant d'un label "5 étoiles" pour ses établissements de luxe, permettant un meilleur positionnement dans un contexte de concurrence accrue sur le marché international du tourisme. Il souhaite savoir si une modification des normes de classement des camping-caravaning et des structures d'accueil locatives (gîtes, meublés...) est en parallèle envisagée permettant de faire évoluer en bloc vers plus de qualité l'offre touristique l'ensemble des offres habitat en France, dans la continuité des efforts consentis par les professionnels depuis de nombreuses années.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26994

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juillet 2008, page 5792

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)